

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
25 avril 2024

Date d'affichage :
25 avril 2024

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. THIRAUT Alexis - M. THIRAUT Damien - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : Mme DIEN-BRÉANT Céline (pouvoir à Mr NORMAND Alain) - M. LECUYER Damien - Mme LOUIS Chantal (pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. RAULIN Patrick (pouvoir à Mr COINTE Frédéric) - Mme REMY Élisabeth (pouvoir à M BEZIERS Laurent) -

Absents : Mme REGNIER Aurélia - M. REMY Michel- Mme THÉPAUT Chrystel

Mr THIRAUT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**44-2024
AMENAGEMENT
ET SECURISATION
DU CARREFOUR
DE LA SALLE DES
FETES**

Le Maire informe le conseil que lors du conseil du 27 septembre, la signature de la convention avec l'ADICA avait été ajourné. Monsieur le Maire a demandé, cependant, à l'ADICA de poursuivre leurs travaux et ainsi d'avancer dans l'étude de faisabilité.

Monsieur le Maire présente les différents aménagements qu'il serait possible de réaliser.

Afin de permettre à l'ADICA de poursuivre l'étude de faisabilité et ainsi nous transmettre l'estimation détaillée des variantes, il est nécessaire de signer la convention de prestations concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de faisabilité

Publié sur le site internet
le : 21/05/2024
Envoyé en Préfecture le :
15/05/2024
Reçu en Préfecture le :
15/05/2024
Identifiant de
télétransmission :
002-210206512-
20240514-44-2024-DE

Après étude et discussion, le conseil municipal **décide à l'unanimité** des suffrages exprimés :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de prestations d'accompagnement ponctuel à Maître d'Ouvrage par l'ADICA

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alain NORMAND
Le Maire,

Alexis THIRAUT,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.